

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE118 Action culturelle 1			
Ancien Code	SOCM1B18	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOCO1180		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Adeline VOISIN (adeline.voisin@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE permettra à l'étudiant de découvrir le domaine de l'action culturelle via 4 axes :

1. Comprendre les concepts clés de la politique culturelle de la Fédération Wallonie Bruxelles ;
2. Connaître les acteurs et les espaces d'action ;
3. Mise en relation entre la théorie et la pratique par le biais d'exercices, d'un ou de mise en application sur le terrain ;
4. Approches pratiques pour vivre et analyser un produit culturel.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
- 2.2 Connaître et utiliser les techniques inhérentes aux professions visées
- 2.3 Établir et respecter des conventions

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.1 Identifier et s'appropriier les valeurs et les règles déontologiques propres à chaque métier de l'information et de la communication
- 3.2 Mesurer les enjeux de ses pratiques professionnelles

Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**

- 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
- 4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture

Compétence 5 **Informé, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**

- 5.2 Identifier les publics-cibles et leurs besoins spécifiques

Compétence 6 **Gérer un projet de communication et d'information dans sa globalité**

- 6.2 Mettre sa créativité au service de ses actions

Acquis d'apprentissage visés

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM1B18A Animation socioculturelle 1 30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B18A Animation socioculturelle 1 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2024-2024 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
 Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Animation socioculturelle 1			
Ancien Code	23_SOCM1B18A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOCO1181		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Adeline VOISIN (adeline.voisin@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours action culturelle (animation socioculturelle) permet à l'étudiant de découvrir ce domaine via 4 axes :

1. Comprendre les concepts clés **des politiques culturelles** de la Fédération Wallonie Bruxelles ;
2. Connaître les acteurs et les espaces d'action ;
- 3. Mise en relation entre la théorie et la pratique par le biais d'exercices ;**
- 4. Vivre et analyser un produit culturel.**

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

1. D'émettre un point de vue structuré sur l'action culturelle, ses enjeux et la posture du chargé de projet d'action culturelle
2. D'appréhender le fonctionnement des politiques culturelles et d'en identifier les acteurs en Fédération Wallonie Bruxelles
3. De maîtriser les notions de démocratie culturelle, démocratisation culturelle, éducation permanente, droits culturels, action culturelle, d'analyser un objet culturel, plus particulièrement issu des arts de la scène ou des arts plastiques, sur base d'outils suggérés
4. Cerner les publics concernés par l'action culturelle
5. Identifier les étapes de construction d'un projet d'action culturelle (Comprendre l'origine des moyens et ressources pour l'élaboration d'un projet d'action culturelle.)
6. S'interroger de manière objective et avec un esprit critique sur les propositions culturelles qui l'entourent

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Axe 1 : Apprendre-reconnaître

Appréhender le fonctionnement des politiques culturelles et identifier les acteurs en Fédération Wallonie Bruxelles
Approcher et analyser des actions culturelles qui découlent des politiques culturelles.

Découvrir les notions de démocratie culturelle, démocratisation culturelle, éducation permanente, droits culturels, action culturelle

Approfondir certains domaines des politiques culturelles en FWB : les centres culturels, les arts de la scène, les musées.

Identifier les étapes de construction d'un projet d'action culturelle

Axe 2 : Vivre-Expérimenter

Vivre des expériences culturelles encadrées.

Analyser un objet culturel, plus particulièrement issu des arts de la scène ou des arts plastiques, sur base d'outils suggérés.

Visionner d'un ou plusieurs spectacles et découvrir des oeuvres d'art dans un contexte muséal ou culturel reconnu

Axe 3 : Appliquer

Appliquer les concepts vus au cours dans des recherches individuelles sous forme de travaux divers

Démarches d'apprentissage

Approche socioconstructiviste

Présentation PowerPoint du cours avec différents supports illustrant la matière abordée avec des exemples concrets

Invitation d'intervenants du milieu culturel en cours, en adéquation avec la matière abordée et le terrain

Recherches, exercices et/ou travaux écrits durant le cours ou à domicile

Invitation à la création d'un répertoire d'outils à exploiter sur le terrain

Notes et documentation postées sur Connected : lexique, grilles et outils divers, articles

La présence est indispensable dans le cadre des spectacles, visites, événements culturels faisant partie de cette activité d'apprentissage pour la bonne maîtrise de la matière et obligatoire durant les journées dites professionnelles et interdisciplinaires

Dispositifs d'aide à la réussite

Approche interactive et participative

Ouverture et dialogue

Accompagnement personnalisé de l'enseignant pour les étudiants qui en font la demande.

Sources et références

MAIRESSE (François), Gestion de projets culturels, conception, mise en œuvre, direction, 2e édition, Armand Colin, 2020.

CLEMENT (Jérôme), La culture expliquée à ma fille, Editions du Seuil, mars 2020 et juin 2012.

Les politiques culturelles de la Communauté française de Belgique : fondements, enjeux et défis,

Presses de l'Université Laval, Québec, 2010, page (179-218)

Publications de la Fédération Wallonie-Bruxelles

DUFRENE, Bernadette et GELLEREAU, Michèle, (2004), « Qui sont les médiateurs culturels ? Statuts, rôles et constructions d'images », Médiation et information, n° 19, pp. 163-176

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports de cours sur ConnectED

- Note de cours
- Présentation Powerpoint
- Références :

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1

Évaluation écrite individuelle pour 60 % des points

Q2

Évaluation écrite individuelle pour 40 % des points : analyse d'une activité culturelle et réflexion sur les notions théoriques de l'action culturelle.

Q3

Examen écrit pour 100 % des points

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	60	Exe	40	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

(*) **La participation aux journées professionnelles "métiers" est obligatoire dans le cadre de cette UE.**

Des sanctions seront appliquées (voir consignes du cours) pour tout étudiant qui ne participerait pas à ces journées sur le terrain.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).